RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : R. DE SAINTES

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité microbiologique.
Concernant la qualité physico-chimique de l'eau, les concentrations en R471811 du chlorothalonil supérieures à la limite de qualité, observées jusqu'en avril 2024, entraînent un déclassement de la qualité de l'eau.
Toutefois, il convient de noter que, dans son avis du 29 avril 2024, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a requalifié le R471811 comme un métabolite de pesticide non pertinent.
Par conséquent, à partir de cette date, la nouvelle valeur sanitaire à prendre en compte est la valeur indicative de 0,9 microgramme/L.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.
L'eau distribuée peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LUCERAT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 24792 personnes sur 1 commune (SAINTES). Le responsable des installations est : « EAU 17 ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **20/03/2025**

UDI **017000489**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **66**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **70**
Valeur moyenne : **36 mg/L**
Valeur maxi : **46 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C — Quelques dépassements de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **9**
Conformité : **78 %**
Nombre de substances recherchées : **225**
Valeur maxi : **0,15 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,03 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A — Absence NC en CVM ds les secteurs analysés lors du contrôle sanitaire

Elément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **21,5 °f**
Valeur maxi : **23,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de Charente-Maritime - Cité administrative Duperré , 5 place des Cordeliers 17000 La Rochelle
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 46 68 49 52 ars-dd17-aep@ars.sante.fr